

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 377 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'objectifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence Patrice au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 31, boulevard Saint Germain 75005 Paris. 2021_03481 / 48363.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO